

Des niveaux de vie élevés parmi les ménages agricoles, mais des disparités importantes selon la région agricole

Insee Analyses Centre-Val de Loire • n° 140 • Mai 2026



En 2020, 18 100 ménages agricoles résident en Centre-Val de Loire. Le niveau de vie médian de leurs membres (25 100 euros par an) est plus élevé que celui des ménages actifs, notamment dans le nord de la région. C'est également dans cette partie du territoire régional que les revenus agricoles représentent la plus forte part du revenu disponible total de ces ménages. En Centre-Val de Loire, les écarts de niveau de vie entre les plus aisés et les plus modestes sont plus marqués parmi les ménages agricoles que parmi l'ensemble des ménages actifs. Ces écarts sont plus élevés dans le Cher. Les niveaux de vie peuvent en effet être très bas : 13,3 % des membres des ménages agricoles vivent sous le seuil de pauvreté dans la région, proportion plus élevée dans le Cher et l'Indre. À l'opposé, le niveau de vie des 10 % des individus des ménages agricoles les plus aisés est supérieur de 35,1 % à celui des 10 % des individus des ménages actifs les plus aisés.

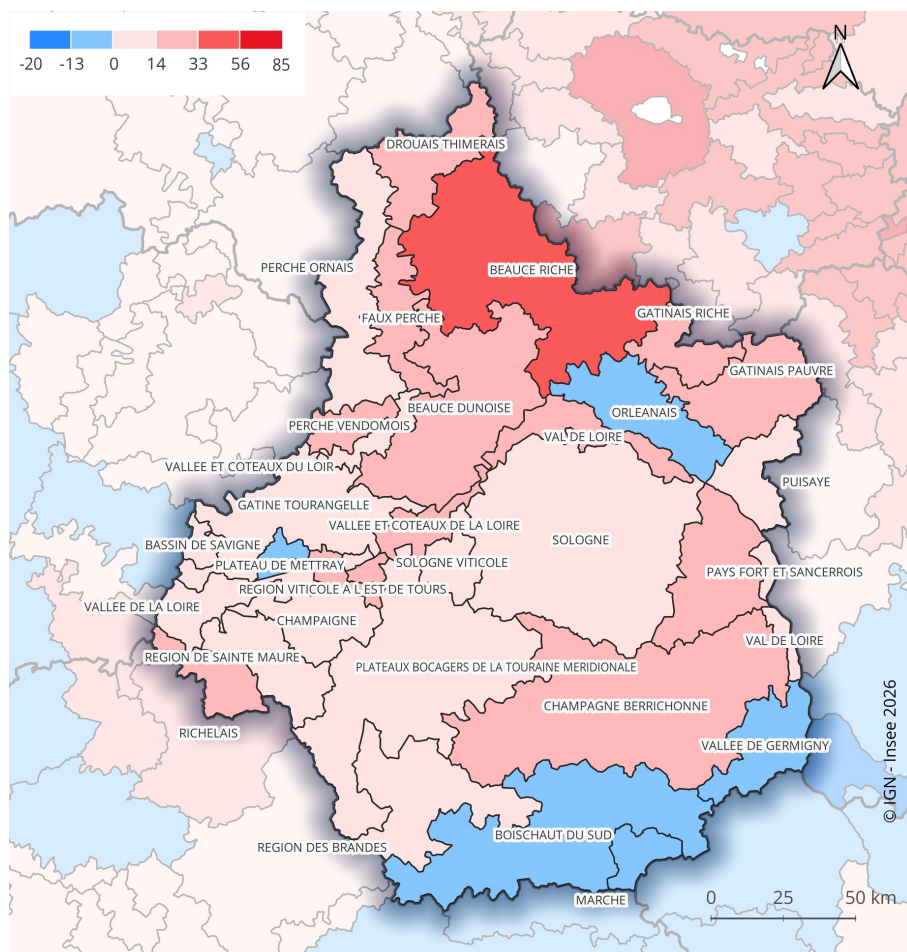
En partenariat avec :



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

En 2020, 18 100 **ménages agricoles** résident en Centre-Val de Loire. Ils sont constitués par au moins un exploitant agricole, ainsi que des personnes résidant habituellement avec lui. Ces ménages agricoles représentent 2,4 % de l'ensemble des **ménages actifs** et regroupent 49 600 personnes. Leurs ressources sont issues de l'activité agricole de l'exploitant, mais aussi d'autres revenus d'activité (de l'exploitant ou d'autres membres du ménage), de revenus de remplacement (chômage, retraites), de revenus du patrimoine et de prestations sociales. Les exploitations agricoles sont implantées au sein de 32 **régions agricoles** situées, totalement ou partiellement, en Centre-Val de Loire. La majorité de ces territoires (25) accueille principalement des ménages agricoles spécialisés dans les grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux). En particulier, plus de neuf ménages agricoles sur dix pratiquent ce type de cultures dans les régions agricoles nommées la Beauce riche et la Beauce dunoise. L'élevage de bovin pour leur viande est la spécialisation principale de régions agricoles situées au sud de la région : Boischaud du sud, Vallée de Germigny et Marche. Enfin, la région viticole à l'Est de Tours, la Forêt d'Amboise, la Sologne viticole, le Pays fort et Sancerrois abritent principalement des ménages agricoles spécialisés dans la viticulture. Au sein de ces régions viticoles,

► 1. Écart de niveau de vie médian entre les membres des ménages agricoles et de l'ensemble des ménages actifs de la même région agricole



Lecture : En 2020, le niveau de vie médian des membres des ménages agricoles résidant dans la Beauce riche est supérieur de 35,3 % à celui de l'ensemble des ménages actifs résidant dans cette région agricole.

Champ : Ménages agricoles dont le revenu disponible est positif ou nul résidant en France métropolitaine, Martinique ou Réunion.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal

e niveau de vie médian annuel des ménages agricoles est de 27 500 euros. Il est moins élevé pour les ménages agricoles résidant dans les territoires dont la spécialisation principale est l'élevage de bovins pour la viande (19 700 euros). Parmi les autres régions agricoles, spécialisées dans les grandes cultures, le niveau de vie médian s'élève à 25 900 euros.

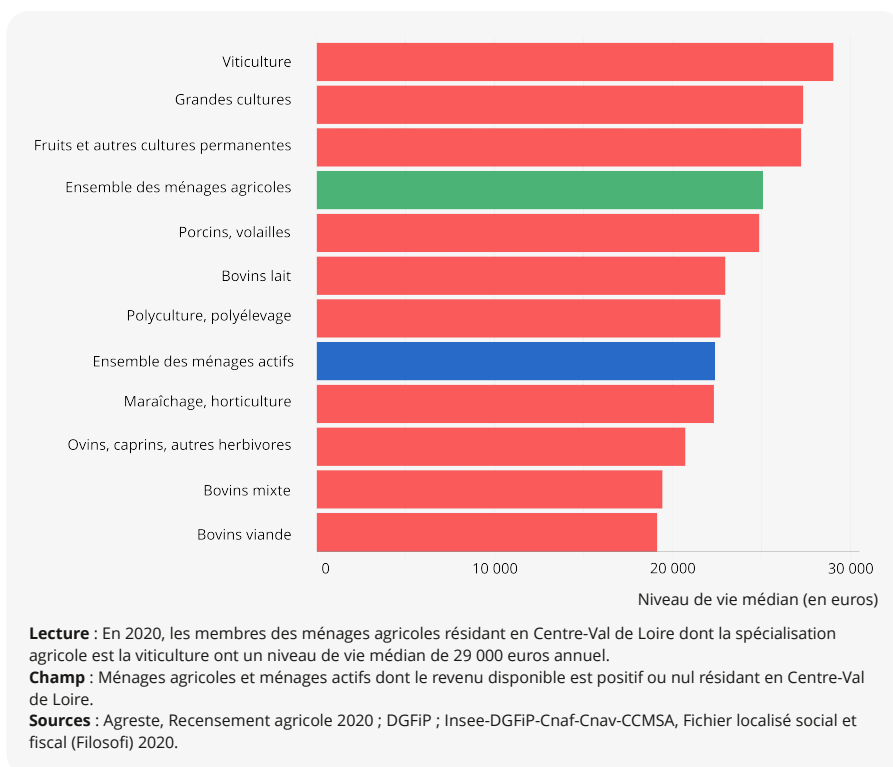
Des niveaux de vie plus élevés parmi les ménages agricoles que sur l'ensemble des actifs, notamment dans le nord de la région

En 2020, le **niveau de vie** médian des membres des ménages agricoles du Centre-Val de Loire est de 25 100 euros annuels. Il est supérieur, d'une part à celui de l'ensemble des ménages agricoles de France métropolitaine, Martinique et Réunion (22 700 euros) [Collard A., Diel O., Lemarchand D. et al., 2026], et d'autre part à celui des ménages actifs résidant dans la région (22 400 euros). Le niveau de vie médian des ménages agricoles résidant en Centre-Val de Loire est le quatrième plus important des régions françaises, derrière l'Île-de-France, les Hauts-de-France et le Grand Est. Les personnes des ménages agricoles dont le niveau de vie est le plus élevé résident surtout dans les régions agricoles du nord.

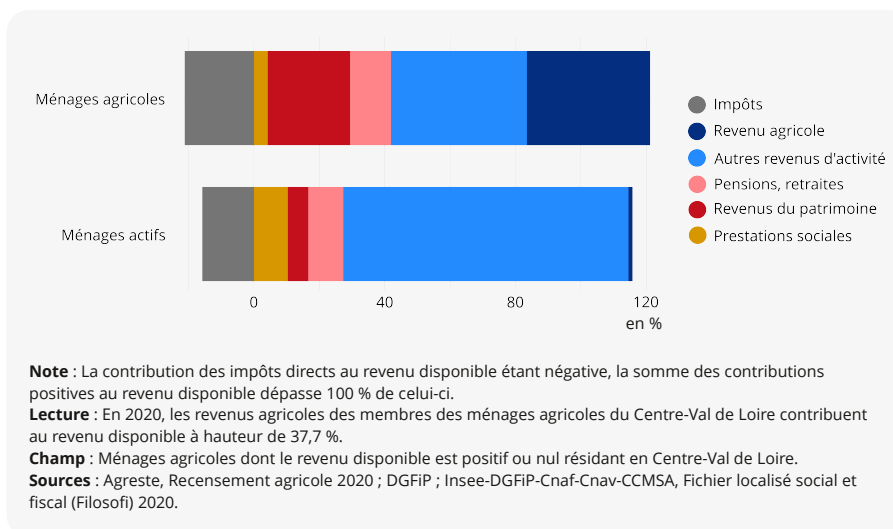
C'est également dans le nord de la région que les écarts de niveau de vie entre membres des ménages agricoles et actifs sont les plus importants ► **figure 1**. En particulier, les ménages agricoles de la Beauce riche, de la Beauce dunoise, du Drouais thimerais et du Gâtinais pauvre ont un niveau de vie médian nettement plus élevé que celui des ménages actifs de ces mêmes territoires. Les écarts atteignent 35,3 % dans la région de la Beauce riche et 28,8 % dans la Beauce dunoise. Ils dépassent les 25,0 % dans le Drouais thimerais et le Gâtinais pauvre.

En Centre-Val de Loire, le niveau de vie médian en 2020 des personnes des ménages agricoles est le plus élevé dans les départements d'Eure-et-Loir (28 700 euros par an) et du Loiret (27 400 euros). Il s'agit aussi des départements de la région dans lesquels l'écart avec l'ensemble des ménages actifs est le plus marqué (+25,6 % en Eure-et-Loir et +21,7 % dans le Loiret). À l'échelle régionale, les ménages agricoles dont la spécialisation est la viticulture, les grandes cultures, les cultures de fruits et autres cultures permanentes ► **figure 2** ont fréquemment des niveaux de vie élevés. Ces spécialisations tirent vers le haut les niveaux de vie médians des ménages agricoles, dans les territoires où elles sont surreprésentées. Ainsi, lorsqu'au moins sept ménages agricoles sur dix sont spécialisés dans les grandes cultures ou la

► 2. Niveau de vie médian des personnes selon la spécialisation agricole du ménage agricole en 2020



► 3. Composition du revenu disponible des ménages agricoles et des ménages actifs en 2020



viticulture dans une région agricole, le niveau de vie médian des membres des ménages agricoles y est au moins 17 % supérieur à celui des ménages actifs du même territoire.

Les revenus des ménages agricoles issus de leur exploitation contribuent plus à leurs revenus disponibles dans le nord de la région

Le **revenu disponible** d'un ménage agricole se compose d'un revenu tiré de l'exploitation agricole et peut aussi comprendre d'autres revenus, comme des salaires ou des revenus du patrimoine. En 2020, le revenu agricole moyen des

ménages concernés résidant en Centre-Val de Loire s'élève à 20 400 euros par an, soit 37,7 % de leur revenu disponible ► **figure 3**. Les revenus des ménages agricoles proviennent davantage des revenus agricoles dans le Loir-et-Cher (42,0 %) et l'Eure-et-Loir (40,6 %). À l'inverse, la part des revenus agricoles est la plus faible dans l'Indre avec 32,7 %. Les régions agricoles du nord de la région se distinguent par une contribution du revenu agricole plus élevée que la moyenne régionale. Un peu plus au sud, cette contribution est également supérieure à 45 % dans deux régions agricoles caractérisées par une orientation viticole marquée (Pays fort et Sancerrois et Sologne viticole).

Aussi, la part du revenu issu de l'agriculture dans le revenu disponible des ménages agricoles varie fortement selon les spécialisations. Elle est, en moyenne, supérieure à 50 % pour les éleveurs de bovins pour le lait et la viande, et de granivores (porcs, volailles), ces deux spécialisations étant surreprésentées dans le nord de la région. Cette contribution du revenu agricole est au contraire plus faible pour les éleveurs d'ovins, caprins et autres herbivores, les éleveurs de bovins uniquement pour la viande et les producteurs de fruits et autres cultures permanentes.

Quant aux revenus du patrimoine, leur contribution au revenu disponible des ménages agricoles est en moyenne plus élevée dans la région (25,2 %) qu'en France métropolitaine, Martinique ou Réunion (21,3 %). En Centre-Val de Loire, leur contribution pour les ménages agricoles est aussi supérieure à celle pour les ménages actifs et ce, quel que soit le niveau de vie des ménages. Pour les ménages agricoles, cette contribution n'augmente pas systématiquement avec le niveau de vie. Ainsi, les revenus du patrimoine représentent plus du quart (27,6 %) du revenu disponible des 10 % des ménages agricoles aux niveaux de vie les plus bas. Cette part est inférieure pour les ménages agricoles ayant un niveau de vie plus élevé (inférieure à 22,5 %), excepté pour les 10 % les plus aisés (40,7 %). Les revenus du patrimoine représentent en moyenne plus d'un quart du revenu disponible parmi les ménages agricoles spécialisés en grande culture et viticulture. Leur part est inférieure à 15 % parmi les éleveurs de bovins mixte et ceux de bovins pour le lait uniquement.

Des niveaux de vie plus dispersés parmi les ménages agricoles qu'au sein des ménages actifs

Le huitième décile (D8) représente le niveau de vie plancher des 20 % des personnes les plus aisées. En Centre-Val de Loire, il s'établit à 38 600 euros annuels parmi celles vivant dans un ménage agricole en 2020. Cela représente 8 000 euros de plus à l'année que pour les 20 % des individus de l'ensemble des ménages actifs les plus aisés. Le deuxième décile, représentant le niveau de vie plafond des 20 % les plus modestes, vaut 15 900 euros sur un an pour les membres des ménages agricoles. Le rapport entre le huitième décile et le deuxième décile est donc de 2,4. Les niveaux de vie de l'ensemble des membres des ménages actifs sont plus resserrés, avec un rapport de 1,9.

Dans la région, le rapport entre les niveaux de vie des ménages agricoles les plus aisés et les plus modestes est le plus élevé dans le Cher (2,6), et plus précisément dans les

régions agricoles du nord du département (Pays fort et Sancerrois et Sologne). Cette dispersion des niveaux de vie est la moins élevée dans l'Indre (rapport de 2,2), en particulier dans les régions agricoles du sud du département : Boischaud du Sud et Marche. Ces deux régions agricoles sont principalement spécialisées dans l'élevage de bovins pour leur viande. Les niveaux de vie de l'ensemble des ménages actifs sont plus homogènes. Pour les personnes vivant dans ces ménages, le rapport entre les plus aisés et les plus modestes ne dépasse 2,1 dans aucune des régions agricoles de la région.

Une plus grande part de ménages agricoles en situation de pauvreté monétaire dans les départements berrichons

En 2020, 13,3 % des personnes des ménages agricoles vivent sous le seuil de pauvreté monétaire (niveau de vie annuel inférieur à 13 300 euros) en Centre-Val de Loire, soit 1,5 point de plus que sur l'ensemble des membres des ménages actifs. Cette part est cependant moins élevée que parmi les individus des ménages agricoles résidant en France métropolitaine, Martinique ou Réunion (16,3 %). Comparativement au Centre-Val de Loire, la part des individus des ménages agricoles pauvres est moindre uniquement dans les régions Île-de-France, Grand Est et Hauts-de-France.

Dans la région, la proportion d'individus de ménages agricoles vivant sous le seuil de pauvreté est plus faible en Eure-et-Loir (10,4 %) et dans le Loiret (11,3 %). Ces deux départements sont aussi les seuls de la région dans lesquels le **taux de pauvreté** des ménages agricoles est inférieur à celui des ménages actifs. À l'inverse, les taux de pauvreté des ménages agricoles les plus élevés de la région sont dans l'Indre et le Cher. Ils y sont supérieurs, de 3,6 et 3,5 points respectivement, à ceux des ménages actifs.

La région agricole de l'Orléanais est celle où l'écart du taux de pauvreté entre ménages agricoles et actifs est le plus important en Centre-Val de Loire. Les individus des ménages agricoles y sont en situation de pauvreté monétaire pour 17,5 % d'entre eux, contre 6,7 % pour les individus des ménages actifs. L'écart de taux de pauvreté entre ménages agricoles et actifs est également élevé dans les régions agricoles du sud de la région : +7,7 points dans la Vallée de Germigny et +6,3 points dans la région agricole du Boischaud du Sud, toutes les deux dans le Berry. Les ménages agricoles y sont caractérisés par un âge médian du référent fiscal plus élevé : respectivement 56 et 57 ans, contre 55 ans sur la région. Ces deux régions agricoles ont aussi des spécialisations plus marquées qu'ailleurs

en élevages de bovins pour leur viande (31,9 % des ménages agricoles dans la Vallée de Germigny et 35,6 % en Boischaud du Sud). Les élevages d'ovins, caprins et autres herbivores ainsi que les exploitations en polyculture-polyélevage y sont aussi plus fréquents qu'ailleurs. Les ménages agricoles résidant dans la Vallée de Germigny ont plus souvent un revenu agricole négatif (19,3 % d'entre eux) que ceux des autres régions agricoles ; ces revenus proviennent des bénéficiaires agricoles pouvant être négatifs [Delagrangue V. et al., 2025], [Porte E. et al., 2022].

La pauvreté des ménages agricoles évolue avec l'âge de leurs membres, mais d'une manière différente de celle des ménages actifs. Le taux de pauvreté des membres des ménages agricoles dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans est de 13,4 %, une part moindre que parmi les ménages actifs de la même tranche d'âge (17,5 %). Le taux de pauvreté des ménages agricoles progresse ensuite jusqu'à l'âge de 50 ans, alors qu'il décroît largement à partir de 30 ans pour les ménages actifs. Ainsi 14,2 % des membres des ménages agricoles dont le référent fiscal a entre 30 et 39 ans sont en situation de pauvreté monétaire (13,4 % des membres des ménages actifs) ; ils sont 15,2 % dans ce cas parmi les 40-49 ans et 12,8 % parmi les 50-62 ans.

Par ailleurs, plus la taille économique de l'exploitation est élevée, plus le taux de pauvreté des personnes des ménages agricoles diminue, à l'exception des micro-exploitations. Ainsi 9,0 % des individus des ménages agricoles dont la taille économique de l'exploitation est grande sont en situation de pauvreté monétaire, contre plus du double (19,5 %) pour les individus dirigeant des petites exploitations agricoles.

Les ménages agricoles aisés ont des niveaux de vie plus élevés que les autres ménages actifs aisés

En 2020, les 10 % des individus des ménages agricoles les plus aisés ont un niveau de vie d'au moins 50 000 euros annuels en Centre-Val de Loire. Leur niveau de vie est ainsi supérieur de 35,1 % à celui des 10 % des individus de l'ensemble des ménages actifs les plus aisés. La région Centre-Val de Loire est ainsi au troisième rang des régions sur cet écart, derrière les Hauts-de-France et l'Île-de-France. Cela représente 13 000 euros de plus à l'année pour ces ménages agricoles les plus aisés par rapport à leurs homologues des ménages actifs.

L'Eure-et-Loir est le département de la région avec le plus fort écart de niveau de vie des plus aisés entre les individus des

ménages agricoles et actifs (+51,9 %). Cet écart est le plus faible dans l'Indre (+16,3 %). Dans toutes les régions agricoles de Centre-Val de Loire, ce neuvième décile de niveau de vie des individus des ménages agricoles est plus élevé que celui de l'ensemble des ménages actifs. Les écarts les plus marqués concernent les régions agricoles du Pays Fort et Sancerrois, de la Beauce riche, de la Champagne berrichonne, de la Beauce dunoise et de la Sologne viticole : le niveau de vie des personnes des ménages agricoles les plus aisés y est au moins 50 %

plus important que celui des ménages actifs les plus aisés. En termes de taille économique, ces territoires sont caractérisés par une forte part de ménages agricoles dirigeant de grandes exploitations (au moins 27,5 %). Les ménages agricoles spécialisés dans les grandes cultures ou la viticulture y sont surreprésentés. À l'exception de la Champagne berrichonne, les revenus agricoles y représentent en moyenne une grande proportion du revenu disponible des ménages agricoles (au minimum 44 %). Les ménages agricoles résidant dans la

Champagne berrichonne se distinguent quant à eux par une part importante de leur revenu disponible provenant de revenus du patrimoine (40 %). ●

Olivier Diel, David Lemarchand (Insee), Gaëtan Buisson (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Centre-Val de Loire)



Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr.

► Encadré - Des revenus agricoles très fluctuants

Le revenu tiré de l'activité agricole par les exploitants varie fortement : la météo influe sur le niveau de production et sa qualité, les contextes économiques et géopolitiques mondiaux influencent les prix des produits, mais également les coûts de production (énergie, fertilisants, produits phytosanitaires, etc.). L'enquête Réseau d'information comptable agricole (Rica), menée par le service statistique du ministère en charge de l'agriculture, permet de suivre chaque année les résultats économiques des moyennes et grandes exploitations agricoles. Un des indicateurs les plus pertinents à disposition est le solde disponible par équivalent temps plein non salarié. Il correspond à l'excédent brut d'exploitation duquel sont soustraits les charges financières, les charges sociales de l'exploitant, le remboursement des emprunts à moyen et long terme. Le solde est ramené au temps de travail des chefs d'exploitation.

Sur la région, il s'élève en moyenne à 19 870 € en 2020 ; il chute à seulement 5 530 € en 2024, après avoir atteint 65 410 € en 2022. De même, on observe des écarts importants selon les orientations technico-économiques : les autres grandes cultures, les bovins lait et la viticulture sont plus rémunérateurs que les autres secteurs en moyenne sur la période 2020-2024. Par ailleurs, ces secteurs connaissent des évolutions différentes : le solde disponible des exploitants spécialisés en bovins lait les positionnait au 4^e rang en 2021, il est le plus élevé pour ces derniers en 2024, bien qu'en baisse par rapport à 2023.

Les résultats de l'année 2020 décrits dans cette étude ne portent donc que sur l'année en question et peuvent refléter une réalité différente les années suivantes. Ils ont toutefois l'avantage de refléter la situation de l'ensemble des acteurs de l'agriculture alors que l'enquête RICA ne concerne que les moyennes et grandes exploitations.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Centre-Val de Loire

► Sources

Les résultats présentés dans cette étude s'appuient sur les données du recensement agricole 2020 du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP). Celles-ci ont été enrichies avec les données fiscales de la DGFIP et le Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) de l'Insee, portant sur l'année 2020. Cet enrichissement permet de mesurer le niveau de vie, ainsi que les différentes composantes du revenu disponible, des ménages fiscaux dont au moins un membre est exploitant agricole au sens du recensement agricole.

Par homogénéité avec les autres publications disponibles sur le niveau de vie, que le ménage soit agricole ou non, les résultats sont présentés pour les ménages dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020, et donc pour les exploitants ayant un niveau de vie positif ou nul.

► Définitions

Un **ménage agricole** est un ménage dont au moins un membre est dirigeant d'une exploitation agricole répertoriée dans le recensement agricole de 2020.

Un **ménage est considéré comme actif** si au moins un des membres de ce ménage a déclaré à l'administration fiscale des revenus d'activités (revenus d'activité salariée ou non salariée, indemnités de chômage).

Le zonage des **régions agricoles** est un découpage de la France en unités homogènes de spécialisations agricoles qui permet d'étudier l'évolution de l'agriculture, en s'affranchissant de découpages administratifs. Les régions agricoles sont au nombre de 435 en France, dont 32 situées au moins en partie en Centre-Val de Loire. Elles ont ainsi une taille intermédiaire entre la commune (zone trop petite pour présenter des résultats) et le département (zone trop hétérogène).

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Un ménage et les individus qui le composent sont considérés comme pauvres lorsque le niveau de vie du ménage est inférieur au **seuil de pauvreté**, fixé à 60 % du niveau de vie médian mesuré pour l'ensemble de la population. Ce seuil de pauvreté est donc le même pour toutes les régions agricoles. Le **taux de pauvreté** monétaire correspond à la proportion d'individus étant en situation de pauvreté monétaire. Dans la présente étude, le taux de pauvreté a été calculé sur le champ des ménages résidant en France métropolitaine, en Martinique ou à la Réunion, et déclarant un revenu disponible positif ou nul.

Les **spécialisations dominantes** sont établies par **Otex (Orientation technico-économique des exploitations agricoles)**, qui constituent un classement des exploitations agricoles selon leur production principale.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

► Pour en savoir plus

● Collard A., Diel O., Lemarchand D. (Insee), Buisson G., Robert-Bobée I. (Service statistique du ministère chargé de l'agriculture), "Entre ménages agricoles, les inégalités de niveau de vie sont plus marquées qu'au sein de l'ensemble des ménages actifs dans la majorité des régions agricoles", *Insee Première* n° 2098, avril 2026.

● Delagrangé V. (DRAAF), "Une pauvreté monétaire des ménages agricoles en moyenne plus faible en Centre-Val de Loire qu'au niveau national mais qui cache de fortes disparités", *Agreste Études* n° 4, mars 2025.

